

DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES EN SÉANCE DE
CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 29 FÉVRIER 2024

1. Délibération N° 2024.02.006

Limitation de l'exonération de deux ans en faveur des constructions nouvelles à usage d'habitation

Approuvée à l'unanimité

2. Délibération N° 2024.02.007

Demande d'autorisation de vente du logement communal situé au 9 rue de la mairie

Approuvée à l'unanimité

3. Délibération N° 2024.02.008

Vote de la motion en faveur du Conseil départemental des Yvelines relative à ses capacités d'investissement

Approuvée à l'unanimité

4. Délibération N° 2024.02.009

Signature d'une convention de partenariat avec le Bureau Mobile de l'Étincelle relative aux femmes victimes de violence

Approuvée à l'unanimité

Les délibérations sont affichées sur le panneau d'affichage intérieur de la mairie durant 2 mois.